Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260427-2026_24-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	8

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 27 Avril à 20 heures 30 minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. HUBERT David, Mme GAUTIER Aurélie, M. THOMAS Pierre, Mme EVRARD Héloïse

Excusés : Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline

Absents : Mme FRETIGNY Armelle, M. BERTHELOT Jean-François

Secrétaire de séance : M. HUBERT David

Date de la convocation : 13/04/2026

2026-24 – Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le délibération n°2023-20 en date du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 et autorisant Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 adoptés par délibération du conseil municipal n°2026-22 en date du 27 avril 2026,

Considérant l'affectation du résultat de fonctionnement adoptés précédemment,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, en conformité avec la nomenclature M57 abrégée, comme suit :

Section de fonctionnement : vote par chapitre	
Dépenses	441 447,49 €
Recettes	441 447,49 €

Section d'investissement : vote par chapitre	
Dépenses	282 848,48 €
Recettes	282 848,48 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260427-2026_24-DE

Total général Budget Primitif 2026	
Dépenses	724 295,97 €
Recettes	724 295,97 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 27/04/2026

Le Secrétaire
M. HUBERT David

Le Maire
Jean-Pierre HERY

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 28/04/2026